



MAIRIE
DE
VOLONNE
(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 06
Qui ont pris part à la DCM. : 11
Date de la CONVOCATION :
4 juin 2025.

dcm 11 / 250612

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250612-DCM_11_250612-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 12 juin 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 juin, à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué à l'issue de la réunion du 2 juin qui n'a pu se tenir faute de quorum, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

Conformément à la Loi, le Conseil Municipal délibère quel que soit le nombre de membres présents.

. **PRÉSENTS (06)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Claude FARGETON, Nathalie BOURRIEL.

. **ABSENTS (13 – 5 Représentés)** : Michel BLASZCZYK (procuration à Claude FARGETON), Christian HERPIN (procuration à Nathalie BOURRIEL), Renée VIARD-SIRI (procuration à Patricia MENA), Jean-François POPIELSKI, Emmanuel MULLER, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE (procuration à Nathalie VANNI), Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

. **OBJET** : Demande de subvention auprès de la CAF pour la mise en place d'une formation sur la psychologie de l'enfant à destination des agents du pôle enfance.

Madame le Maire expose :

La Commune est engagée dans un projet éducatif 2026/2026 « Eco citoyen en herbe » et un projet pédagogique « Au coin des lutins ».

Pour mener à bien ces projets, une première action de formation sur la communication non violente et bienveillante a été menée auprès des agents du pôle Enfance.

Il conviendrait de compléter maintenant par une formation sur la psychologie de l'enfant : travailler avec des enfants atteints de psychopathologie dont le programme a été transmis.

Cette formation pourrait bénéficier d'une subvention de la CAF.

Il est demandé d'approuver ce projet et d'autoriser à solliciter la subvention auprès de la CAF.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

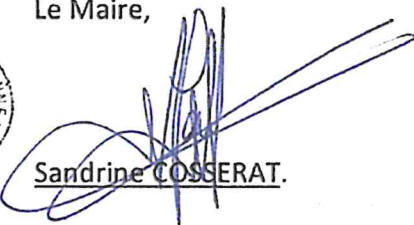
Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (11 voix POUR)** :

- **approuve cette action,**
- **autorise Mme le Maire (ou son Représentant) à solliciter l'aide financière auprès de la CAF et à signer tout document relatif à cette action.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,




Sandrine COSSERAT.

La Secrétaire de séance,



Nathalie Vanni

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légimité